

FRANÇAIS 318

2013

24 CRÉDITS

ÉVALUATION

L'évaluation de votre travail est faite de façon continue au cours de l'année. Le progrès que vous faites est mesuré en fonction de votre capacité d'expression écrite ainsi qu'orale. Cette méthode d'évaluation ne comporte pas d'examens mais des épreuves trimestrielles, des épreuves de classe et des devoirs obligatoires. **Il n'existe donc pas d'examens de rattrapage ni d'examens spéciaux du décanat.**

- **Le cours de Français 318 est divisé en trois unités : Langue, Littérature et Communication.**

Unité	Coefficients : Premier Trimestre
Langue	15%
Epreuves de langue	15%
Littérature	45%
Communication	25%

Unité	Coefficients : Deuxième Trimestre
Langue	15%
Epreuves de langue	15%
Littérature	45%
Communication	20%
Oral (Communication)	5%

- **Le barème de correction suivant s'applique à tous les devoirs écrits, sauf indication contraire.**

Structure :	10%
Argument :	50%
Recherches :	10%
Expression :	10%
Langue :	20%

- Toute évaluation pour ce module est soumise à une **évaluation externe** et les notes obtenues ne peuvent être considérées comme finales qu'après le rapport de l'examineur externe.

PARTICIPATION

Il est indispensable de rester en contact régulier avec la langue française afin de faire des progrès. L'évaluation des étudiants est basée sur leur participation en classe et leur aptitude communicative. **La présence aux cours et la remise des devoirs dans le délai prescrit sont une condition absolue.** Seuls les étudiants qui rempliront cette condition obtiendront une note finale.

COURS

- **Langue**

ÉPREUVES

Il y a **deux** épreuves officielles et **obligatoires** au cours du semestre. Si vous ratez une de ces épreuves, vous n'obtiendrez pas de note finale.

28 mars (soir)

30 mai (soir)

- **Littérature**

Les devoirs écrits/oraux comptent **45%** de la note finale au premier semestre et **35%** au deuxième semestre.

- **Communication**

Les devoirs écrits et oraux comptent **25%** de la note finale.

RÈGLES POUR LA REMISE DES DEVOIRS

NB Lisez très attentivement le règlement séparé sur la remise des devoirs

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ, MALGRÉ VOUS, RATÉ UN COURS.

- Informez-vous auprès de vos camarades de classe quant au travail et aux devoirs que vous avez ratés.
- Rattrapez ce travail/ces devoirs **avant** le cours suivant.
- Il est de **votre** responsabilité de faire photocopier les notes que l'enseignant aurait distribuées pendant le cours.

ENSEIGNANTS

- N'hésitez pas à contacter vos enseignants par téléphone ou sur rendez-vous, **pendant leurs heures de consultation**. Si l'enseignant n'est pas disponible, veuillez nous contacter par courriel (e-mail) et ne pas déranger la secrétaire.

Nom	Adresse courriel	Téléphone	Bureau
Catherine du Toit (coordinatrice)	cdt@sun.ac.za	808-2063	541
Johanna Steyn	jets@sun.ac.za	808-2062	543
Eric Levéel	eleveel@sun.ac.za	808-2032	544
Silvia Hurst	silvinsa@yahoo.com	808-2133	540
Ciska Cockrell	ciska.cockrell@gmail.com	808-2133	540